



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2022-050

PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2022

Sommaire

DDT de la Creuse / SG

23-2022-04-14-00005 - Arrêté de subdélégation de signature du DDT de la Creuse (6 pages)

Page 3

23-2022-04-14-00006 - Arrêté de subdélégation de signature du DDT de la Creuse en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 10

DDT de la Creuse

23-2022-04-14-00005

Arrêté de subdélégation de signature du DDT de
la Creuse

**Subdélégation de signature du
Directeur Départemental des Territoires de la Creuse**

ARRETE n° AP22005 du 14 avril 2022

Le directeur départemental des Territoires de la Creuse

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2019 nommant M. Schwartz, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Creuse à compter du 14 octobre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2020-08-24-013 du 24 août 2020 de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature à Monsieur Pierre Schwartz, directeur départemental des Territoires, tel qu'il a été modifié par l'arrêté préfectoral n° 23-2020-08-27-002 du 27 août 2020 et par l'arrêté préfectoral n° 23-2022-02-14-00002 du 14 février 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2020-12-01-004 du 1^{er} décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun de la Creuse ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif n° AP20011-20 du 30 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Creuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2021-03-03-001 du 3 mars 2021 de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature à M. Fabien Faure, en sa qualité de directeur du secrétariat général commun départemental de la Creuse ;

DECIDE

Article 1er : En application des articles 2 et 3 de l'arrêté de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après pour les actes et décisions définis en annexe.

1.1 - La directrice adjointe, les chefs de service et les adjoints de chefs de service :

Mme Pascale Gilli-Dunoyer	directrice adjointe
M. Sylvain Rouet	chef du service économie agricole (SEA)
M. Pascal Maréchal	adjoint au chef du service économie agricole (SEA)
M. Roger Ostermeyer	chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
Mme France Renaud	adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
M. Pierre Bontems	chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
Mme Sylvie De Oliveira	adjointe au chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
M. Fabien Faure	directeur du secrétariat général commun (SGC)

1.2 - Dans le cadre de leurs compétences, les chefs de bureau, les adjoints de chefs de bureau, les chefs de mission, les chefs de pôle :

Direction

Mme Sophie Moreno cheffe de la mission connaissance et stratégie des territoires
Mme Marie-Hélène Riboulet cheffe de la mission nouveau conseil aux territoires

Service économie agricole

Mme Laurence Spinassou cheffe du bureau soutiens directs
M. Olivier Sénéchal chef du bureau installations, modernisation et agriculture durable
M. Emmanuel Castin adjoint au chef du bureau soutiens directs
Mme Sabine Chicon cheffe du pôle Agriculture durable

Service urbanisme, habitat et construction durables

Mme Martine Vacher chef du bureau habitat par intérim
Mme Florence Collerai cheffe du bureau urbanisme et droit des sols
Mme Muriel Berthault cheffe du bureau construction durable
M. Philippe Vacher chef du bureau planification
Mme Martine Vacher adjointe au chef de bureau habitat
Mme Ariane Aublé adjointe à la cheffe du bureau urbanisme et droit des sols

Service espace rural, risques et environnement

Mme Anne-Flore Albin cheffe du bureau milieux aquatiques
Mme Myriam Careil-Moreau cheffe du bureau risques et sécurité
M. Laurent Goval adjoint à la cheffe du bureau milieux aquatiques
Mme Evelyne Cotiche chargée de mission environnement et développement rural au sein du bureau espace rural et milieux terrestres
M. Jean-Luc Fanthou chargé de mission forêt et aménagement foncier au sein du bureau espace rural et milieux terrestres

1.3 - Dans le cadre de leurs compétences, les agents des bureaux des services :

Service espace rural, risques et environnement

M. Daniel Salmon chargé de transports et réglementation routière au sein du bureau risques et sécurité
M. François Auriche chargé de mission chasse et faune sauvage au sein du bureau espace rural et milieux terrestres
Mme Marie-Brigitte Hochet chargée de mission chasse et faune sauvage au sein du bureau espace rural et milieux terrestres

Service urbanisme, habitat et construction durables

M. Arnaud Mondon Chargé de police de l'urbanisme au sein du bureau urbanisme et droit des sols
Mme Christine Pasquet chargée d'application du droit des sols au sein du bureau urbanisme et droit des sols
Mme Patricia Garraud instructrice ADS au sein du bureau urbanisme et droit des sols
M. Jean-Michel Labetoule instructeur ADS au sein du bureau urbanisme et droit des sols
Mme Sophie Léonetout Instructrice ADS au sein du bureau urbanisme et droit des sols

1.4 - Dans le cadre de leurs compétences, les cadres de permanence

Mme Pascale Gilli-Dunoyer	directrice adjointe
M. Roger Ostermeyer	chef du service espace rural, risques et environnement
M. Pierre Bontems	chef du service urbanisme, habitat et construction durables
M. Sylvain Rouet	chef du service économie agricole
M. Pascal Maréchal	adjoint au chef du service économie agricole

Article 2 : Les agents nommés à l'article 1 ont subdélégation de signature du directeur pour signer les correspondances et bordereaux relatifs au fonctionnement courant de la direction départementale des territoires (prise de rendez-vous, transmission de documents et/ou dossiers instruits par la DDT).

Article 3 : Les agents nommés à l'article 1 et expressément désignés par le directeur départemental pour assurer l'intérim d'un service, ou par le chef de service pour assurer l'intérim d'un agent au sein d'un bureau ou d'un pôle, exercent les mêmes subdélégations de signature que l'agent qu'ils remplacent pendant toute la durée de l'intérim.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les ampliations ou copies conformes de tous arrêtés, décisions ou documents dont les originaux auront été signés par la préfète, par délégation ou par subdélégation dûment désignées :

- les chefs de service visés au 1-1 de l'article 1 ainsi que les agents ci-après :

Service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)

Mme Martine Vacher	chef du bureau habitat par intérim
Mme Florence Collerais	cheffe du bureau urbanisme et droit des sols

Article 5 : Madame la directrice adjointe, Monsieur le directeur du secrétariat général commun et MM. les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Guéret, le 14 avril 2022

Le directeur départemental des
territoires ,


Pierre SCHWARTZ

ANNEXE

*Actes et décisions pouvant être signés par les agents
de la direction départementale des Territoires
sur subdélégation du directeur départemental des Territoires*

AGENTS DE LA D.D.T. de la Creuse		décisions pouvant être signées suivant la
Niveau	Désignation	codification des articles 2 et 3 de l'arrêté n° 23-2020-08-24-013 du 24 août 2020 modifié par l'arrêté n° 23-2020-08-27-002 du 27 août 2020 et l'arrêté n° 23-2022-02-14-00002 du 14 février 2022 de la préfète de la Creuse
Direction	Directrice adjointe	Les mêmes que celles du directeur départemental
Chefs de service et adjoints	Tous les chefs de service et adjoints désignés à l'article 1-1	Rubriques Aa1, Ae et Af de l'article 2
	Directeur du secrétariat général commun	Rubriques Aa2, Ab, Ak de l'article 2
	Chef du service urbanisme habitat et construction durables et adjointe	Rubriques Aa, Ab de l'article 3 Rubriques E et Fb de l'article 3
	Chef du service espace rural, risques et environnement et adjointe	Rubriques Ac, Ba (dispositifs 122, 125, 226, 227, 313, 321, 323, 341, 411, 412, 413, 421 et 431), Bb (dispositifs 711, 761, 766, 821, 831, 841 et 851), Bc, C, D, G, H, J, L, M et O-c de l'article 3
	Chef du service économie agricole et adjoint	Rubriques Ba (dispositifs 112, 121, 131, 132, 211, 212, 214, 216), Bb (dispositifs 311, 411, 412, 413, 415, 432, 441, 611, 612, 763, 1021, 1022, 1012, 1014, 1015, 1111, 1121, 1311,132), N, O-a, P et Q de l'article 3
Cadres de permanence	Chefs de service et personnels de catégorie A désignés à l'article 1-4	Rubrique Mb3 et Mb5 de l'article 3
Chefs de bureau et agents ci-contre	Tous les chefs de bureau et leurs adjoints, la cheffe mission connaissance et stratégie des territoires, la cheffe mission nouveau conseil aux territoires et la cheffe du pôle installation et modernisation	Rubrique Aa1 et Ae de l'article 2
	Cheffe du bureau urbanisme et droit des sols et adjoint	Rubriques Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab4bis, Ab6, Ab7 de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols, la chargée d'application du droit des sols et le chargé de police de l'urbanisme désignés à l'article 1-3	Rubriques Ab2, Ab3, Ab4 et Ab4bis de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols, les agents désignés à l'article 1-3	Rubrique Ab4bis de l'article 3
	Chef du bureau habitat et adjointe	Rubriques Eb3, Eb4, Ec1, Fb, de l'article 3
	Cheffe du bureau construction durable et adjoint	Rubriques Ee de l'article 3
	Cheffe du bureau risques et sécurité	Rubriques D, Fa, Ma2, Mb3, Mb4 et Mb5 et Mc de l'article 3
	Cheffe de bureau milieux aquatiques et adjoint	Rubriques G et L de l'article 3

Chef de bureau espace rural et milieux terrestres	Rubriques Ac, Ba (dispositifs 122, 125 A, 125 C, 226, 227, 313, 321 B, 323, 411, 412, 413, 421 et 431), Bb (dispositifs 431, 761, 766, 831, 841 et 851), Bc, C, H, J et Na4 de l'article 3
Chargée de mission environnement et développement rural	Rubriques H et Na4 de l'article 3
Chargé de mission forêt et aménagement foncier	Rubriques Ac, J et Bc de l'article 3
Chargés de mission chasse et faune sauvage	Rubrique C de l'article 3
Chargé de transports et réglementation routière	Rubriques Ma2, Mb3, Mb4 et Mb5 de l'article 3
Chef du bureau installation, modernisation et agriculture durable	Rubriques B-a (dispositifs 112, 121, 131, 132, 214 et 216), B-b (mesures 311, 411, 412, 413, 415, 432, 441, 611, 612, 1021, 1022, 1014, 1015, 1111, 1121), N et P de l'article 3
Cheffe du bureau soutiens directs et adjoint	Rubriques B-a (dispositifs 211, 212), B-b (mesures 1012, 1311, 132) et Q de l'article 3

DDT de la Creuse

23-2022-04-14-00006

Arrêté de subdélégation de signature du DDT de
la Creuse en matière d'ordonnancement
secondaire

**Subdélégation de signature du
Directeur Départemental des Territoires de la Creuse
en matière d'ordonnancement secondaire**

ARRETE n° AP22006 du 14/04/2022

Le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2019 nommant M. Pierre Schwartz, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Creuse à compter du 14 octobre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2022-02-14-00003 du 14 février 2022 de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Pierre Schwartz, directeur départemental des Territoires, tel qu'il a été modifié par l'arrêté préfectoral n° 23-2022-04-12-00002 du 12 avril 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2020-12-01-004 du 1^{er} décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun de la Creuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2021-03-03-001 du 3 mars 2021 de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature à M. Fabien Faure, en sa qualité de directeur du secrétariat général commun départemental de la Creuse ;

DECIDE

Article 1er :

En application de l'article 2 de l'arrêté susvisé de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer toute pièce pour l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur les budgets opérationnels des programmes signalés à l'article 1er et dans les conditions suivantes :

- | | |
|-----------------------------|---|
| - Mme Pascale Gilli-Dunoyer | directrice adjointe, la totalité de l'article 1er |
| - M . Sylvain Rouet | chef du service économie agricole (SEA) |
| - M. Pascal Maréchal | adjoint au chef du service économie agricole (SEA) |
| - M. Pierre Bontems | chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD) |

- Mme Sylvie De Oliveira adjointe au chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
- M. Roger Ostermeyer chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
- Mme France Renaud adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
- M. Fabien Faure directeur du secrétariat général commun

chacun pour le ou les budgets opérationnels des programmes précités dont il a la charge dans son domaine de compétences.

Article 2 -

Habilitation de validation est donnée aux agents désignés ci-après concernant les engagements juridiques relatifs aux BOP métiers :

- Jean-Luc Banda, assistant du chef du SERRE
- Corinne Darfeuille, chargée de mission auprès de la direction
- Valérie Villier, assistante du chef du SUHCD

Article 3 -

Habilitation de validation est donnée aux agents désignés dans l'annexe 1 afin de valider les ordres de mission et état de frais de déplacement dans Chorus DT.

Article 4 -

Les chefs de service sont autorisés à certifier conforme toutes pièces issues de la Direction Départementale des Territoires de la Creuse.

Article 5 -

Messieurs les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

A GUERET, le 14 avril 2022

Le directeur départemental
des territoires,


Pierre SCHWARTZ

Habilitation de valideur hiérarchique niveau 1 dans Chorus DT

Chefs de bureau	Adjoints
Laurence SPINASSOU, SEA/BSD Olivier SENECHAL, SEA/BIMAD	Emmanuel CASTIN, SEA/BSD
Anne-Flore ALBIN, SERRE/BMA Myriam CAREIL-MOREAU, SERRE/BRS	Laurent GOVAL, SERRE/BMA
Martine VACHER, SUHCD/BH par intérim Florence COLLERAIS, SUHCD/BUDS Muriel BERTHAULT, SUHCD/BCD Philippe VACHER, SUHCD/BP	Ariane AUBLE, SUHCD/BUDS
Sophie MORENO, cheffe de mission MCST	
Marie-Hélène RIBOULET, cheffe de mission MNCT	

